



Changement de statut étudiant à salarié

Par **mexicain01**, le **16/04/2013** à **10:17**

Bonjour,

Ma situation:

Je suis un étudiant mexicain a l'ESC Dijon (Master en Commercialisation des Vins). J'ai une carte de séjour valable jusqu'au 6 aout 2013 et renouvelable jusqu'au fin decembre 2013 - fin du master).

J'avais un entretien, qui c'est passé tres bien, avec un entreprise dans le secteur du vin pour un poste d' Assistant de Ventes Export. Le poste est a pourvoir IMMEDIATEMENT (avant le 15 mai) en CDD de 6 mois.

Mes questions:

1. Si l'entreprise me proposerai un promesse d'embauche (CDD 6 mois), quelles sont mes option plus rapide pour faire le changement d'étudiant a salarie? Est-ce que le changement d'étudiant à l'APS (Autorisation Provisoire de Séjour) est une option ?

2. Combien de temps ca prend pour faire les changements de statuts? Je dois reviens vers l'entreprise le plus vite possible pour être considéré pour le poste.

Merci

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013** à **09:22**

Bonjour

la carte mention salarié ne vous sera pas délivrée au vu du type du contrat de travail.

Vous devez demander une APS.

Restant à votre disposition.